



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025, adopté le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT N° 2025-12-26**

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES, LES TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

---

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau municipal, sis au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 15 DÉCEMBRE 2025.**

---

Amélie Hardy Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière

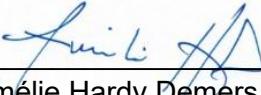
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026.], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 décembre 2025, l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité ([stececiledelevrard.com](http://stececiledelevrard.com))

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 15 décembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Amélie Hardy Demers .

Directrice générale et greffière-trésorière